

Catégorie hiérarchique :	A/A+
Intitulé du poste :	Directeur délégué adjoint - Chef du service opération (H/F)
Référence du poste :	PNMMG-DIRDELADJ-F
Affectation :	Direction générale déléguée territoire et outre-mer Direction des Outre-mer Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité du directeur-délégué des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses
Résidence administrative :	Pamandzi – Mayotte (976)
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : <ul style="list-style-type: none">- un fonctionnaire : détachement ou PNA- un contractuel : agent déjà titulaire d'un CDI de droit public ou en CDD de 3 ans (<i>rémunération selon expérience professionnelle + 40 % majoration outremer</i>)
Dépôt de candidature :	Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures par courriel à recrutement@ofb.gouv.fr , en rappelant obligatoirement la référence du poste et en joignant : CV + LM.
Date limite de dépôt de candidature :	05 juin 2021

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- Une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- Une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- Des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Les parcs naturels marins de Mayotte (PNMM) et des Glorieuses (PNMG) ont été créés respectivement par décrets n°2010-71 du 18 janvier 2010 et n°2012-245 du 22 février 2012. Englobant l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de Mayotte et des Glorieuses, ces deux parcs contigus forment l'une des plus grandes aires marines protégées françaises, avec une superficie de plus de 112 000 km². Ils abritent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle, exposée, à Mayotte, à des pressions anthropiques fortes dans le contexte d'explosion démographique et de développement socio-économique que connaît actuellement l'île. Ces deux Parcs disposent d'une équipe technique commune, organisée en deux services, opération et ingénierie. Un projet de transformation du Parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale gérée par les TAAF est en cours d'instruction.

Les parcs font partie de la Direction des Outre-mer et collabore avec les autres services de la DOM territorialement compétents (service départemental de Mayotte, Délégué territorial Océan Indien, Unité Technique connaissance Océan Indien). Il fonctionne en réseau (animé par la Direction des aires protégées) avec les sept autres Parcs naturels marins

Description du poste :

Mission :

Le directeur délégué adjoint – chef de service opérations a pour mission de seconder le directeur-délégué dans la mise en œuvre de la politique des Parcs naturels marins et participe à la stratégie générale d'actions en application de leurs plans de gestion et en lien avec leurs conseils de gestion. Il ou elle veille à la cohérence des actions des Parcs avec celle de la direction outre-mer, des services centraux de l'OFB, et des autres Parcs naturels marins. Il ou elle travaille de façon étroite avec les services de l'Etat et les acteurs locaux associés à la gestion du Parc.

Il peut lui être délégué certains dossiers (animation des ressources humaines, suivi budgétaire, évaluation et animation du plan de gestion, relations internationales...).

Il est également le chef du service opération. Il manage et coordonne à ce titre l'activité des agents du service composé de 5 agents permanents.

Activités principales :

Participe au fonctionnement et à l'organisation des parcs :

- Elabore, propose et suit les documents de pilotage stratégique (rapports d'activités annuels, programmes de travail annuels).
- Elabore et propose la répartition des moyens humains et financiers dans le cadre de la préparation budgétaire.
- Assure le suivi de la politique pénale des parcs, les relations avec les services du procureur et les forces de l'ordre.
- Participe aux instances des parcs (conseils de gestion, bureau, commissions thématiques).

Assiste le directeur-délégué dans la coordination des activités :

- Répartit les enveloppes budgétaires de façon concertée.
- Coanime les ressources humaines des parcs et participe aux décisions de recrutement des nouveaux agents.
- Identifie, évalue et maîtrise les risques professionnels (sécurité au travail, conditions de travail, prévention des risques SST) sur l'ensemble des sites des parcs. Il est le garant de l'amélioration des performances SST des parcs.
- Évalue l'avancement des activités (synthèses périodiques).
- Pilote l'évaluation des activités des parcs.
- Participe aux comités de direction des parcs.
- Structure les relations entre les services opérations et ingénierie.

Représente le directeur-délégué :

- Représente le directeur-délégué dans les commissions et les réunions de concertation tant internes à l'OFB qu'externes.
- Assure les relations avec les partenaires des parcs.
- Assure l'intérim du directeur-délégué en cas d'absence et de congés

Prend en charge des dossiers spécifiques :

- Pilote, anime, suit en toute autonomie, sur délégation du directeur-délégué, des dossiers thématiques (animation du plan de gestion, relations internationales, questions scientifiques et techniques...).

Assure le management du service opération :

- Coordonne les activités, gère et anime le service dans le respect des procédures et des consignes de sécurité.
- Fait appliquer les suivis scientifiques selon les protocoles définis (supervise la veille écologique, les inventaires, les suivis scientifiques en lien avec les chargés de mission référents et organise les opérations de terrain auxquelles il peut participer).
- Organise la protection du milieu naturel (organise la surveillance des parcs, coordonne et participe si besoin aux missions de police de l'environnement et de la pêche).
- Supervise la participation du service aux missions d'information et d'éducation à l'environnement en lien avec la chargée de mission communication-sensibilisation.

Travail en réseau :

Il participe et contribue aux réunions du collectif des directeurs délégués et directeurs délégués adjoints, ainsi qu'au réseau des chefs de service opérations des parcs naturels marins, animés par la direction des aires protégées.

RELATIONS LIEES AU POSTE**Relations internes :**

- Direction des Outre-mer, Direction des aires protégées, tout autre service ou direction de l'OFB en tant que de besoin
- Directeur délégué des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses,
- Chef du service ingénierie, responsable du pôle communication-sensibilisation, responsable administrative et financière, chargés de mission
- Réseaux thématiques internes de l'OFB.

Relations externes :

- Membres des conseils de gestion
- Directeurs d'administration
- Services déconcentrés de l'Etat
- Responsables professionnels dans certains domaines d'activité des parcs
- Chercheurs, scientifiques, bureaux d'études

PROFIL RECHERCHE

- Être titulaire d'un diplôme de niveau I à minima.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**Connaissances :**

- Fonctionnement et enjeux des établissements publics, organismes institutionnels et administrations.
- Enjeux des parcs marins et des politiques publiques plus particulièrement liées aux aires protégées.
- Contexte politique, social et économique de Mayotte.
- Milieu marin, circulation maritime, navigation, plongée
- Méthodes et techniques d'organisation, planification, évaluation du travail.
- Gestion budgétaire et procédures des marchés publics.
- Techniques réglementaires
- Bureautique, SIG
- Code de l'environnement et code rural.
- Police de l'environnement.

Savoir-faire opérationnel :

- Manager des équipes.
- Conduire des projets, gestion budgétaire, gestion des priorités.
- Animer et concerter
- Gérer des conflits
- Travailler sur le terrain et en mer

Savoir-être professionnel :

- Capacité d'analyse et de synthèse
- Faculté d'écoute, capacité à prendre des décisions, leadership, diplomatie
- Aptitudes au travail en équipe et au travail collaboratif
- Confidentialité et loyauté

CONDITIONS D'EXERCICE / SUJETIONS PARTICULIERES

- Exercice en Outre-mer
- Travail pour partie en mer
- Travail ponctuel le week-end et en soirée.